



## **Condition de vérification n°4**

### **Procédures relatives à la fermeture temporaire des établissements et aux alertes en cas de temps froid**

#### **Politique recommandée aux conseils scolaires Programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains d'OSBIE**

Longues fins de semaine/semaine de relâche/congé estival et congé des fêtes de fin d'année.

La plupart des sinistres matériels supportés par OSBIE se produisent au cours des périodes suivantes: juin à août et décembre à janvier. Bon nombre de ces sinistres auraient pu être évités si le conseil scolaire avait adopté un programme de prévention des sinistres relatifs aux fermetures temporaires et aux alertes en cas de temps froid. Des fenêtres laissées ouvertes, de petits appareils de chauffage oubliés alors qu'ils sont en marche, des robinets ouverts et une mauvaise tenue des locaux, par exemple, peuvent causer des sinistres matériels qui auraient pu être évités. Les procédures de fermeture temporaires peuvent cibler ces facteurs humains avant qu'ils se traduisent par un sinistre.

Les programmes d'alerte en cas de temps froid peuvent aider à prévenir les dégâts d'eau causés par le gel et, ce qui est encore plus important, à réduire l'ampleur des dégâts s'ils se produisent. La planification est l'élément clé lorsqu'il s'agit d'empêcher le gel d'interrompre les activités de l'école et d'engendrer des coûts pour votre conseil scolaire. L'élaboration d'une politique et de procédures destinées à vous aider à identifier les mesures à prendre avant et pendant les périodes de temps froid peut contribuer à réduire les pertes matérielles pouvant potentiellement être subies en raison du froid.

Les recommandations ci-dessous ont pour but de guider les conseils scolaires dans la mise en place de programmes de fermeture temporaire et d'alerte en cas de temps froid. Une vérification de la politique du conseil scolaire démontrant le respect du critère de base consistant à suivre ces recommandations contribuera à l'obtention d'un crédit de la gestion des risques, conformément au programme de prévention des risques causés par les facteurs humains.

#### **Le programme de fermeture temporaire devrait comprendre les éléments suivants:**

- La mise en place d'un programme d'inspection lors de la fermeture
- L'élaboration d'une liste de contrôle à utiliser lors des visites d'inspection de

l'école et la détermination de la fréquence de ces visites d'inspection en fonction de la durée de la fermeture de l'école et des conditions climatiques.

- La mise en place de pratiques générales de bonne tenue des locaux.

**Le Programme d'alerte en cas de temps froid devrait comprendre les éléments suivants:**

- Une approche systématique pour prévenir les écoles des alertes en cas de temps froid.
- Des inspections régulières des écoles pendant la durée des alertes en cas de temps froid

### **FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE**

**Inspection Initiale, effectuée avant la fermeture:**

- Les fenêtres sont toutes correctement et hermétiquement fermées et verrouillées.
- Tous les petits appareils ménagers sont débranchés (chaufferette, four grille-pain, fours, etc.).
- Tous les robinets des réservoirs sont correctement fermés dans les ateliers techniques (propane, butane).
- Toutes les salles de bains ont été inspectées afin de s'assurer qu'il n'y a pas de robinets ouverts ni d'obstructions dans les installations.
- Aucune matière combustible n'est entreposée devant un appareil de chauffage ou toute autre source d'incendie.
- La température des locaux est réglée de manière à prévenir le gel.
- La liste de contrôle en cas de temps froid a été vérifiée, s'il y a lieu.

### **VISITES D'INSPECTION**

**Fréquence recommandée :**

- **Longue fin de semaine :** une (1) fois pendant la fin de semaine, à moins qu'une alerte en cas de temps froid ne soit en vigueur; dans ce cas une (1) fois par jour.
- **Congé d'une semaine :** deux (2) fois par semaine, à moins qu'une alerte en cas de temps froid ne soit en vigueur; dans ce cas une (1) fois par jour.
- **Congé d'une durée de 1 à 4 semaines (par ex. fêtes de fin d'année) :** deux (2) fois par semaine, à moins qu'une alerte en cas de temps froid ne soit en vigueur; dans ce cas une (1) fois par jour.

- La température est réglée correctement.
- La sécurité de l'école a été maintenue (pas de vandalisme, de carreaux cassés, etc.)
- Les salles de bains sont en ordre.
- La liste de contrôle en cas de temps froid a été vérifiée, s'il y a lieu.

## **AVANT L'ARRIVÉE DU TEMPS FROID**

### **Préparations générale**

- Nommer un chargé de veille météorologique qui observera avec attention les conditions météorologiques et appliquera les procédures appropriées, et constituer un groupe tactique d'interventions (GTI) bien entraîné.
- Constituer un stock d'équipement d'urgence : bâches supplémentaires destinées à servir de brise-vent, lances à vapeur pour dégivrer les conduits, antigel pour les systèmes de refroidissement.

### **Bâtiments**

- Repérer tout vide de construction, par exemple les vides qui se trouvent au-dessus des plafonds suspendus ou les galeries qui se trouvent sous les planchers, pouvant contenir des conduits susceptibles de geler. Envisager d'ouvrir temporairement ces vides de construction afin de permettre à la chaleur d'y circuler.
- Inspecter les installations de chauffage et s'assurer qu'elles seront en mesure de maintenir une température supérieure à 4C (40F) dans les endroits les plus froids du bâtiment.

### **Équipement**

- Veiller à ce que l'approvisionnement en combustible du système de chauffage soit adéquat, surtout si une entente de service interruptible a été établie avec le fournisseur. Si le mazout est le combustible de secours, s'assurer que le réservoir est plein et que l'alimentation du système de chauffage s'effectue correctement.
- Inspecter les événements, les soupapes de surpression et les soupapes de la sûreté des appareils à pression à fin de s'assurer qu'aucune pièce mobile n'est exposée à des accumulations d'eau ou de vapeur susceptibles de geler.

## **PENDANT LE TEMPS FROID**

### **Préparations générale**

- Observer et prendre en note la température dans les endroits difficiles à chauffer contenant de l'équipement vulnérable; répéter l'opération à quelques heures d'intervalle par temps très froid.
- Prendre en note la température dans les endroits critiques la nuit et la fin de

semaine, de même que le jour.

### **Toiture**

- Observer l'accumulation de neige sur le toit et dégager le toit si l'accumulation atteint un niveau dangereux.
- Garder les égouts de toits dégagés et libres de toute accumulation de glace.

### **Équipement**

- Purger les conduits qui contiennent des liquides autres que de l'eau et qui sont susceptibles de geler (par ex. solidification d'une substance utilisée dans un processus de chauffage)
- Prendre des précautions particulières lorsqu'il s'agit de faire dégeler la tuyauterie' ne pas se servir d'une flamme nue.